

2327 W 873

(2 pieces)

LE 28 MAI 1973.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

au

276 S.S. MB/MB

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES  
SOCIALES  
Direction de la Population et des Mi-  
grations  
Sous-Direction des Programmes Sociaux  
en faveur des Migrants  
Bureau P3  
1, Place Fontenoy

75007 - PARIS

Vous avez bien voulu me demander de fournir dans les meilleurs délais un état des logements vacants dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade en vue de leurs occupations par des familles de rapatriés.

A l'heure actuelle les disponibilités en logement se décomposent de la manière suivante :

- 2 Appartements de 4 pièces,
- 25 appartements de 3 pièces,
- 8 appartements de 2 pièces.

Il reste à considérer que ces appartements sont composés d'une pièce principale servant de cuisine et salle de séjour et comprise dans le nombre énoncé dans chaque catégorie.

Après un examen sur place je pense qu'on pourrait aménager certains appartements en vue d'obtenir des logements plus grands en appliquant quelques travaux de transformation.

C'est ainsi que l'on pourrait avoir :

- 3 logements de 6 pièces,
- 2 logements de 5 pièces,
- 2 logements de 4 pièces,
- 14 logements de 3 pièces,
- 6 logements de 2 pièces.

.../...



L'état général de ces logements n'est pas toujours satisfaisant et certaines réparations en particulier dans les plafonds et planchers seraient à effectuer avant l'occupation.

D'une manière générale la révision complète du système de distribution d'eau et d'électricité est à revoir.

J'estime que les frais de cette remise en état ne devrait pas excéder, en se limitant au strict minimum, la somme de 15 000 Francs.

Malgré un examen bienveillant de l'état des crédits mis à ma disposition à ce jour ou qui restent à mettre à ma disposition, je ne vois pas le moyen de compresser les dépenses aux travaux à exécuter pour dégager la somme indispensable à la remise en état souhaitée.

En effet, les réparations envisagées pour l'exercice en cours correspondent à des besoins urgents et ne devant pas subir un report de date d'exécution.

C'est pourquoi je souhaite vivement que votre dernière décision soit assortie de moyens financiers dans les limites de la présente demande.

- M. BOUCHET.

14/01/1975

## I.- PRESENTATION DE LA CITE.

L'implantation générale des bâtiments de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, telle que définie par l'Arrêté du Ministère des Affaires Etrangères en date du 11 Juin 1957, se présente comme suit :

- a) - 32 bâtiments de 60 m x 7,30
- b) - 4 bâtiments de 100 m x 7,30

Ces bâtiments sont édifiés sur une assise de 7 ha 56 a 43 ca, désignée sous le n° 456 de la Section "K" du cadastre de la Commune de Sainte-Livrade et couvrent 22.150 m<sup>2</sup> de surface bâtie. Cet ensemble immobilier est inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le Numéro 11.470.395.

Par décision du Ministère des Travaux Publics en date du 25 Mai 1950, quatre bâtiments ont été mis à la disposition de la Commune de Sainte-Livrade par voie de location, le bail prenant effet du 13 Octobre 1950.

Par arrêté interministériel du 18 Décembre 1973 (J.O.R.F. du 27.1.1974) l'ensemble dénommé "Camp du Moulin du Lot" a été affecté à titre définitif au Ministère du Travail.

Au 1er Janvier 1977, la capacité d'utilisation des bâtiments est la suivante:

- a) - 22 bâtiments d'habitation Hébergés. )
- 5 bâtiments administratifs. ) 32
- 1 bâtiment loué à l'U.C.A.V.L. )
- 4 bâtiments loués à la Commune )
  
- b) - 2 bâtiments usine HOUSTY (fermés) )
- 1 bâtiment salle de fêtes-Pagode ) 4
- 1 bâtiment magasin-atelier-garage )

La composition des logements dans les 22 Bâtiments d'habitation des Hébergés est différente en raison des transformations successives réalisées pour l'amélioration des conditions de vie

Ces logements sont au nombre de 252, ainsi répartis:

- 11 logements de 6 pièces
- 88 logements de 4 pièces
- 109 logements de 3 pièces
- 44 logements de 2 pièces

L'utilisation de cet ensemble est à ce jour la suivante:

- 163 logements occupés à titre d'habitat principal.
- 46 logements occupés à titre d'habitat complémentaire.
- 43 logements libres.

Les 43 logements disponibles se répartissent en :

- 12 logements de 4 pièces
- 19 logements de 3 pièces
- 12 logements de 2 pièces

Ces logements vides sont demeurés longtemps innocupés mais leur état d'ensemble est différent selon qu'ils se situent dans des bâtiments au plancher de bois ou de ciment.

Dans le premier cas, ils sont pratiquement inutilisables et nécessitent un sol cimenté avant de pouvoir être occupés à nouveau. Ils sont au nombre de 23, répartis principalement dans deux bâtiments.

Les 20 logements répondant à la seconde version sont disséminés dans la Cité et n'appellent pas de commentaire particulier, sinon une indispensable réfection des peintures.

Dans le cadre de cette étude, il n'est pas inutile de rappeler que des travaux d'aménagement importants ont été réalisés par tranches, au cours des exercices budgétaires successifs.

Ces travaux de gros oeuvre, visant au remplacement des planchers, des plafonds et des toitures, ont porté sur les bâtiments occupés à forte densité et se poursuivent encore en 1977.

Néanmoins, le coût de telles réfections est très élevé, et à ce jour, 16 bâtiments sur 22 sont pourvus d'un sol en ciment, tandis que 10 plafonds de briques ont remplacé l'isorel et que 12 toitures ont été entièrement renouvelées.

A titre indicatif, la dépense affectée à ces différents travaux, pour un bâtiment, est de l'ordre de:

- 50.000,00 Fcs. pour 1 sol cimenté
- 35.000,00 Fcs. pour 1 plafond
- 44.000,00 Fcs. pour 1 toiture

L'état des logements occupés est, dans l'ensemble, satisfaisant, compte tenu des conditions climatiques et de l'exposition.

En 1976, un effort sensible a été noté de la part des Hébergés, pour l'amélioration de l'habitat. Deux tonnes de peinture ont été consenties gratuitement à ceux qui ont manifesté le désir de repeindre eux-mêmes leur logement. 40 foyers ont été concernés par cette mesure.